



Regroupement familial

Par **Seher92**, le **17/09/2022** à **00:52**

Bonjour

j'ai fait la demande de regroupement familial pour mon mari et un agent de l'offi a visité mon appartement aujourd'hui, je suis colocataire avec mon père et je suis au chômage depuis janvier 2022 et je percevois 1190€ par poleemploi par mois et avant ça j'avais mes ressources jusqu'à 1500€ par mois car je travaillais quand j'ai fait la demande. vous pensez que le préfet va accepter ma demande?

je partage le loyer avec mon père et je n'ai pas d'enfant.

Par **youris**, le **17/09/2022** à **10:19**

bonjour,

il y a des conditions de ressource et de logement:

pour 2 ou 3 personnes, les ressources mensuelles minimum doivent être la moyenne du salaire minimum de croissance (Smic) net mensuel, soit en moyenne 1 329,05 €, sur les 12 derniers mois précédant la demande.

la surface du logement dépend de la zone géographique.

voir ce lien :

[le regroupement familial](#)

salutations